



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le septième (7^{iem}) jour du mois d'août deux mille vingt-trois à 19h30, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6
Mme Dominique Martel, Mairesse

Sont absents

Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

1.OUVERTURE

2.ORDRE DU JOUR

3.PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

4.CORRESPONDANCE

5.PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6.URBANISME

6.1RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

6.2NOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'ÉMISSION DE PERMIS ET DE CONSTATS D'INFRACTIONS

7. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

7.1COMPTES À PAYER

7.2AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2023.08.01 RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

7.3ADOPTION- PROJET DE RÈGLEMENT 2023.08.01 RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

8.VOIRIE MUNICIPALE

8.1SIGNALISATION POUR RÉDUIRE LA VITESSE

8.2ENTENTE CONCERNANT LE TRAITEMENT DE MATIÈRES RECYCLABLE

8.3DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

9.LOISIRS



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

9.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE MA-ARCHITECTE INC. CONCERNANT LES PLANS POUR CONSTRUCTIONS DU PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT SANTERRE

10.SÉCURITÉ CIVILE

10.1 ACHAT DE DEUX ENSEMBLE DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ (DEA)

11.DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12.AFFAIRES DIVERSES

12.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE RCCT INC

12.2 DEMANDE D'APPUI À LA FONDATION LÉVESQUE-CRAIGHEAD

13. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ORDRE DU JOUR

2023.08134

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 7 août 2023 soit adopté en laissant le point *Affaires* diverses ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

2023.08135

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance d'intérêt public.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question commence à 19h31 et se termine à 19h49.

6. URBANISME



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

6.1 Rapport des permis émis

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en juillet 2023.

6.2 Nomination des personnes responsables de l'émission de permis et de constats d'infractions

2023.08136

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des personnes responsables de l'application des règlements municipaux et de la réglementation en matière de gestion du territoire et d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil nomme par la présente Messieurs Alexandre Thibault, Julien Dulude, Samuel Grenier ainsi que Madame Anne-Marie Pariseault et Simon-Olivier Dang pour agir au nom de Gestion de services techniques et d'inspection municipale inc. (GESTIM) dans l'application des règlements de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge conformément à la description de tâches décrites au projet de convention pour les services de permis et d'inspection, notamment :

Voir à l'application des règlements suivants :

- Règlement de zonage
- Règlement de lotissement
- Règlement de construction
- Règlements administratifs sur l'émission des permis et certificats
- Règlements sur les PAE, PIIA et le règlement sur les dérogations mineures
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
- Règlement sur le captage des eaux souterraines
- Règlement concernant la vidange des boues des fosses septiques.
- Les règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Brome-Missisquoi
- Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances

Constater les infractions aux règlements et à émettre les avis et constats d'infraction requis.

QUE ce conseil nomme par la présente Monsieur Michel Brais et Monsieur Simon-Olivier Dang, pour agir au nom de la Municipalité dans l'application des règlements de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge notamment :

Voir à l'application des règlements suivants :

- Règlement concernant le contrôle des animaux
- Règlement sur les systèmes d'alarme intrusion
- Règlement sur le colportage
- Règlement concernant la circulation et le stationnement
- Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances
- Règlement concernant le commerce de Regrattier
- Règlement concernant la collecte des déchets, des matières résiduelles destinées au recyclage et la collecte des matières compostables sur le territoire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge ;

Constater les infractions aux règlements et à émettre les avis et constats d'infraction requis.

ADOPTÉE

7. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

7.1 Comptes à payer

2023.08137

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale,



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.2 AVIS DE MOTION – Projet de règlement 2023.08.01 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge

2023.08138

M. le conseiller Éric Rioux donne un AVIS DE MOTION qu'il ou un autre conseiller, présentera lors de cette séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, le projet de règlement 2023.08.01 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

7.3 ADOPTION- Projet de règlement 2023.08.01 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge

2023.08139

CONSIDÉRANT que la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation (2022, chapitre 25), sanctionnée le 10 juin 2022, a modifié le Code municipal du Québec afin d'accorder le pouvoir aux municipalités d'acquérir des immeubles au moyen d'un droit de préemption ;

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles 1104.1 et suivants du Code municipal du Québec encadrent l'exercice du droit de préemption par une municipalité ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de procéder à l'adoption d'un règlement encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 7 août 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

En conséquence, il est proposé par Ghislain Quintal et résolu que le présent projet de règlement soit adopté.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

8. VOIRIE MUNICIPALE

8.1 Signalisation pour réduire la vitesse

2023.08140

CONSIDÉRANT que la vitesse excessive est un enjeu sur le territoire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge ;

CONSIDÉRANT que plusieurs plaintes verbales ont été émises concernant cette vitesse excessive et ce dans différents secteurs ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire mettre en place des mesures afin de réduire la vitesse ;



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de Saint-Ignace-de-Stanbridge mandate madame Sophie Bélair Hamel, directrice-générale à commander de la signalisation qui incite à réduire la vitesse, au montant maximal de 500 \$ plus taxes applicables, dans les secteurs avec une densité d'enfants importante.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

8.2 Entente concernant le traitement de matières recyclable

2023.08141

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a la compétence municipale concernant le domaine de la gestion des matières résiduelles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit conclure des ententes concernant le traitement des matières recyclables ;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de Saint-Ignace-de-Stanbridge accepte les termes et conditions de l'offre de service d'Enviro Connexions pour le traitement du recyclage concernant l'année 2024, au montant de 135 \$ la tonne métrique, plus taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

8.3 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet redressement et accélération

2023.08142

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option basé sur l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité Mme Sophie Bélair Hamel directrice-générale, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

ATTENDU QUE la municipalité mandate la firme Tetra Tech QI Inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au Ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Myriam Falcon, appuyée par Ghislain Quintal, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ADOPTÉE

9. LOISIRS

9.1 Acceptation de l'offre de services de MA-Architecte inc. concernant les plans pour constructions du projet de revitalisation du Centre communautaire Albert Santerre

2023.08143

CONSIDÉRANT les travaux de rénovations qui auront lieu au Centre communautaire Albert Santerre ;

CONSIDÉRANT que le centre communautaire Albert Santerre est assujéti par la Loi sur les architectes ;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent des plans pour construction ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de MA-Architecte inc. au montant de 7 000 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

10. SÉCURITÉ CIVILE

10.1 Achat de deux ensemble défibrillateur externe automatisé (DEA)

2023.08144

CONSIDÉRANT que plusieurs activités sont présentes au centre communautaire Albert Santerre ;

CONSIDÉRANT que le centre communautaire Albert Santerre est le centre principal de services aux sinistrés, selon le plan de sécurité civile en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le bureau municipal est le centre de coordination municipal, selon le plan de sécurité civile en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ensemble DEA complet Powerheart G5 du service incendie de la ville de Bedford ;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise l'achat de deux ensembles DEA complet Powerheart G5, au montant de 2 120 \$ chaque, plus taxes applicables. Que ceux-ci soient installés et annoncés au centre-communautaire Albert Santerre et au bureau municipal.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question commence à 20h03 et se termine à 20h05.



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

12. AFFAIRES DIVERSES

12.1 Changement du thermostat au bureau municipal

2023.08145

CONSIDÉRANT que le thermostat au bureau municipal est désuet ;

CONSIDÉRANT qu'un réaménagement électrique est nécessaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux

APPUYÉ PAR Sonya Lapointe

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise la dépense totale de 500 \$ concernant le changement de thermostat.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

12.2 Demande d'appui à la Fondation Lévesque-Craighead

2023.08146

CONSIDÉRANT la décision prise par l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi de retirer la mission de résidence pour personnes âgées (RPA) aux Villas des Rivières et ce, afin d'en faire des logements sans service ;

CONSIDÉRANT que la Fondation Lévesque-Craighead s'implique dans la défense du maintien de cette RPA de par sa mission d'assurer le maintien et le développement des services de santé pour la population de Bedford et région, non seulement par l'achat d'équipements et le soutien à des projets d'immobilisation dans les services de santé, mais également par des actions de promotion et de défense de ces services ;

CONSIDÉRANT le don du terrain par les CLSC-CHSLD de Bedford, de la contribution financière de la Ville de Bedford par l'exemption de taxes pour une période de 20 ans, d'un don de la Fondation Lévesque-Craighead pour la construction de la verrière aux Villas des Rivières, sans oublier la création d'un programme appelé « services plus » de l'établissement de santé (CLSC), les Villas des Rivières ont été construites dans le but d'offrir de l'hébergement à une clientèle en légère perte d'autonomie ;

CONSIDÉRANT que la Fondation Lévesque-Craighead est en profond désaccord avec la décision de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi et demande à la Ville de Bedford d'appuyer le maintien de cette RPA dans sa municipalité par des actions concrètes dans un futur immédiat afin de répondre aux besoins actuels et futurs en matière d'hébergement pour la population de Bedford et région ;

CONSIDÉRANT que la Fondation Lévesque-Craighead demande également l'appui de toutes les municipalités et organismes de la région puisque cette décision affectera beaucoup de résidents de toute la région ;

Il est proposé par Éric Rioux
Secondé par André Choinière

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge accorde son appui à la Fondation Lévesque-Craighead dans sa demande à la Ville de Bedford d'appuyer le maintien de cette RPA dans sa municipalité par des actions concrètes dans un futur rapproché afin de répondre aux besoins actuels et futurs en matière d'hébergement pour la population de Bedford et région ;

QUE cette résolution soit transmise à Isabelle Charest députée Brome-Missisquoi, Danika Manseau, directrice soutien à domicile du CIUSSS de l'Estrie CHUS, Mélanie Thibault, directrice générale MRC Brome-Missisquoi, Dominique Martel, comité Santé MRC, Daniel Tétreault, préfet adjoint MRC, Maires des municipalités de Bedford et région, Comité de relance du pôle de Bedford, Comité de Santé Pôle Bedford, et au Comité des citoyens de Bedford ;

ADOPTÉE



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

13. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2023.08147

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe

APPUYÉ PAR Myriam Falcon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 20h07

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse